

Initiatives ministérielles

groupe consultatif de la Commission canadienne du blé. Il s'agit d'un groupe élu par les agriculteurs des prairies qui conseille la Commission à ce sujet. C'est la commission qui met en oeuvre le programme en question dans l'ouest du pays. Ces groupes s'y opposent, à l'instar de la Saskatchewan Canola Growers Association, de l'Ontario Corn Producers Association, de la Manitoba Corn Producers Association et le reste.

Cet après-midi, le vice-premier ministre a laissé entendre que le programme pourrait avoir une certaine valeur, ou pourrait continuer d'être appliqué. Ce n'est pas le cas, en fait, car ce programme, au moins dans l'est du pays, est appliqué par des associations agricoles comme l'Ontario Corn Producers Association. Or, cette association m'a fait savoir que lors de sa réunion du conseil d'administration de la semaine dernière, on a discuté du nombre d'agriculteurs qui profiteraient du programme dont parle le vice-premier ministre. Dans le passé, ce programme a bénéficié à 1 200 producteurs de maïs environ. Les intéressés se sont demandé s'il y en aura 50 qui se prévaudront du programme, car une fois les frais d'administration et autres payés, le programme ne présentera probablement aucun avantage pour les gens dont la cote de solvabilité est excellente.

Il est donc fort douteux que nombre d'associations qui ont administré le programme au profit des propriétaires exploitants se donnent même la peine de participer au programme. Diverses organisations ont souligné tout le mal que va faire ce programme. D'abord, les coûts sont relativement minimes comparés aux avantages. C'est un programme relativement peu coûteux comparé à nombre de programmes gouvernementaux qui, comme l'a dit le vice-premier ministre, coûtent des milliards et des milliards de dollars. C'est donc un programme relativement peu coûteux pour une commercialisation efficace des produits agricoles canadiens, ce qui demeure certes son premier but. Il faut songer non seulement au montant de l'aide accordée, mais aussi à l'incidence sur le prix, le financement et le soutien du produit à un moment donné.

Sans ce programme, les agriculteurs qui ont besoin d'argent auront tendance à commercialiser leurs produits dès la fin des récoltes. Grâce à ce programme, ils peuvent repousser la mise en marché de leurs produits des mois d'octobre et de novembre aux mois de l'hiver et du printemps. Cela a une incidence bénéfique. En effet, le

prix demeure stable non seulement au cours de l'automne mais encore au printemps. Au bout du compte, le consommateur en bénéficie autant que l'agriculteur. On n'assiste pas à un engorgement du marché à l'automne, lorsqu'il y a un excédent du produit, ni à une pénurie au printemps. Il en résulte un nivellement de l'offre.

Si ce projet de loi est rejeté, les agriculteurs des Prairies vont s'empresse de livrer leurs produits à l'automne, abusant d'un système de manutention des grains qui ne peut pas fonctionner rondement sans ce programme.

• (1630)

Ce programme ne fausse pas le jeu commercial. Il n'augmente pas la production. Il prévoit simplement un régime de commercialisation plus méthodique. Il ne stimule pas la production. Sans l'assentiment des producteurs des principales denrées, et certainement sans celui des producteurs laitiers, le gouvernement a unilatéralement signé un accord au GATT visant à ne pas augmenter ses programmes de soutien. En un tour de main, il a coupé entre 20 et 25 millions de dollars dans les programmes de soutien à l'industrie laitière et a augmenté le prix du lait de 41c. l'hectolitre, ce qui équivaut à un montant inférieur aux coupes prévues dans le budget.

Nulle part dans l'accord du GATT d'avril dernier ce programme ne prévoit-il de réduire les programmes de soutien. Par contre, cette mesure du gouvernement aboutit à une réduction.

Je pense que l'autre problème qui se pose lorsque nous examinons l'éventail des programmes du gouvernement qui ont été éliminés dans le Budget, c'est que bon nombre de ceux que le gouvernement a fait disparaître, entre autres le programme d'aide aux agriculteurs qui représentait environ 500 millions de dollars répartis sur quelques années, sont des programmes considérés dans l'Accord de libre-échange comme des subventions. L'Accord de libre-échange prévoit des négociations au cours des cinq à sept prochaines années pour définir ce qu'est une subvention, une subvention acceptable qui ne puisse être frappée par des droits compensateurs ou des droits anti-dumping. Quand on examine le budget, on voit que le gouvernement n'hésite pas à balayer les subventions, alors que les Américains, avec lesquels il n'a pas encore commencé à négocier sérieusement, ne touchent à aucune de leurs subventions. Ils ne suppriment pas leurs paiements anticipés ou leurs programmes d'allègement des intérêts sur les emprunts. Pourquoi le faisons-nous?